



Dossier d'inscription année scolaire 2020- 2021



Ecoles maternelles et élémentaires de Jarrie

Dossier unique contenant les fiches d'inscription pour les services suivants :

la fiche famille d'inscription unique = informations indispensables pour la mairie et le Centre Socioculturel André Malraux	
	Service responsable
la cantine scolaire	mairie
le périscolaire	Centre socioculturel André Malraux
l'accueil du mercredi	Centre socioculturel André Malraux
la fiche sanitaire	Centre socioculturel André Malraux
l'autorisation parentale	Centre socioculturel André Malraux

Dossier à compléter avant le vendredi 3 juillet et à retourner, soit à la mairie, soit au Centre Socioculturel André Malraux. Nous nous chargerons de répartir les fiches d'inscription entre les deux organismes. Pour les parents ayant fait une demande de dérogation, retournez le dossier une fois la réponse obtenue de la commission.

Pièces à fournir Par service	Pour la mairie	Pour le Centre Socioculturel André Malraux
Attestation mentionnant le quotient familial ou avis d'imposition	oui	oui
Fiche sanitaire	non	oui
Autorisation de prélèvement	oui	oui

CONTACTS

	
Mairie de Jarrie	Centre Socioculturel André Malraux
Chrystelle Roux Joséphine Sambito Tél. 04 76 68 88 01 scolaire@mairie-jarrie.fr	Sylviane Chardet Chrystelle Roux Tél. 04 76 78 00 10 Inscriptions.cscmalraux@gmail.com

Année scolaire 2020/2021

ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

CANTINE SCOLAIRE – mairie de Jarrie

PERISCOLAIRE – ACCUEIL DE LOISIRS Centre Socioculturel Malraux

Ce bulletin d'inscription est unique et servira pour la mairie responsable des cantines, et pour le Centre Socioculturel Malraux responsable de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs. Si vous avez plusieurs enfants, ne remplissez qu'un exemplaire. A retourner entre le **4 mai et le 3 juillet 2020** soit à la mairie, soit au Centre Malraux.

Le 1^{er} parent

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. fixe _____ Tél. travail _____ Portable _____

courriel _____

Le 2^o parent

Nom _____ Prénom _____

Adresse (1) _____

Tél. fixe _____ Tél. travail _____ Portable _____

courriel _____

(1) si adresse différente de l'autre parent

QUOTIENT FAMILIAL

Q.F. CAF (2)

Numéro d'allocataire

(2) Les allocataires Caf doivent fournir le justificatif du dernier quotient calculé par la CAF

Les non allocataires doivent fournir leur dernier avis d'imposition

Tournez la page



Pour les couples non mariés, merci de fournir les 2 avis d'imposition

fiche familiale d'inscription unique – partie 2

VOS ENFANTS

1^{er} enfant

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance/...../..... (JJ/mois/ année)

Sexe	Féminin		Masculin	
------	---------	--	----------	--

Ecole fréquentée _____ Classe _____ Enseignant(e) _____

2^e enfant

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance/...../..... (JJ/mois/ année)

Sexe	Féminin		Masculin	
------	---------	--	----------	--

Ecole fréquentée _____ Classe _____ Enseignant(e) _____

3^e enfant

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance/...../..... (JJ/mois/ année)

Sexe	Féminin		Masculin	
------	---------	--	----------	--

Ecole fréquentée _____ Classe _____ Enseignant(e) _____

Fait le à.....

Signatures des parents



FICHE INSCRIPTION CANTINE

ECOLE DE JARRIE

Année scolaire 2020-2021

Enfant

Nom _____ Prénom _____


Ecole fréquentée _____ Classe _____ Enseignant(e) _____

Parents

Nom prénom	Nom prénom

INSCRIPTION CANTINE

-1- Inscription cantine pour l'année scolaire 2020/2021


Votre enfant sera inscrit **ponctuellement** à la cantine (*) 

Oui	
-----	--

Si votre enfant est inscrit régulièrement, indiquez les jours où il sera présent à la cantine dans le tableau ci-dessous :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

-2- Inscription le jour de la rentrée scolaire

Votre enfant mangera à la cantine le jour de la rentrée(*) ? 

Oui	
Non	

-3- Précisions

Votre enfant consomme-t-il du porc ? 

Oui	
Non	

(*) cochez la réponse correspondant à votre choix


Tournez la page 

MODES DE PAIEMENT

Partie à remplir uniquement pour les familles souhaitant s'inscrire à ce service.

Pour les familles déjà inscrites les années précédentes, le prélèvement est reconduit sauf demande contraire.

Je souhaite payer la cantine scolaire :

- Par prélèvement automatique (SEPA) 

Oui	
-----	--

Pour la mise en place du prélèvement automatique merci de remplir le mandat de prélèvement et de prendre connaissance du règlement financier (documents disponibles en mairie et sur www.ville-jarrie.fr).

Parent(s) chargé(s) du paiement (*) 

parents	Oui	Non
mère		
père		
les deux		

A noter : il existe d'autres modes de paiement (paiement en ligne sur www.tipi.budget.gouv.fr, par chèque, ou espèces auprès de la Trésorerie de Vizille).

Les tarifs de la cantine scolaire sont disponibles sur www.ville-jarrie.fr rubrique « scolaire »

ALLERGIES ou INTOLERANCES ALIMENTAIRES

IMPORTANT : toute allergie ou intolérance alimentaire doit faire l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé ou PAI :

Si votre enfant bénéficie d'un PAI, fournissez-vous ses repas (*) ?

Oui	
Non	

() cochez la réponse correspondant à votre choix*

En cas de PAI, les parents devront s'acquitter du coût d'accueil de leur(s) enfant(s) à la cantine scolaire (cf. la deuxième colonne du tarif des cantines 2019).

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine scolaire disponible sur www.ville-jarrie.fr

Les inscriptions pour la cantine scolaire sont ouvertes du 4 mai au 3 juillet 2020.

A Jarrie le

Signature des parents

ACCUEIL PERISCOLAIRE : FICHE D'INSCRIPTION

ECOLE

NOM PRENOM CLASSE

NOM DE L'INSTITUTEUR/TRICE

ATTENTION : PAS DE PERISCOLAIRE DU MATIN LE JOUR DE LA RENTREE

ACCUEIL PERISCOLAIRE : INSCRIPTION REGULIERE A L'ANNEE ()			
DATE DU DEBUT	DATE DE FIN		
	MATIN	SOIR 1	SOIR 2
	7H30-8H30	16H30-17H30	17H30-18H30
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
VENDREDI			

ACCUEIL PERISCOLAIRE : INSCRIPTION PONCTUELLE ()

* Annulations non facturées :

Vous avez jusqu'au jeudi soir pour les annulations des lundi et mardi de la semaine suivante

Vous avez jusqu'au mercredi midi pour les annulations des jeudi et vendredi de la même semaine

Toute absence pour raison médicale ne sera pas facturée

DATE

SIGNATURE



CENTRE SOCIOCULTUREL ANDRÉ MALRAUX

Tél. : 04 76 78 00 10

Courriel : inscriptions.cscmalraux@gmail.com

ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI : FICHE D'INSCRIPTIONS

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT

DATE DE NAISSANCE

3/5 ans (révolus) du au

6/11 ans (révolus) du au

1) INSCRIPTION A L'ANNEE ()

Les possibilités d'inscriptions (cochez la case 1, 2, 3, 4 ou 5)

1) Matin sans le repas	1	Date début		Date de fin	
2) Matin avec repas	2	Date début		Date de fin	
3) Après-midi sans le repas	3	Date début		Date de fin	
4) Après-midi avec repas	4	Date début		Date de fin	
5) Journée avec le repas	5	Date début		Date de fin	

2) INSCRIPTION PONCTUELLE ()

Mois	Dates	Matin	Repas	A.M	Mois	Dates	Matin	Repas	A.M
Septembre	2				Janvier	6			
	9					13			
	16					20			
	23					27			
	30					Février	3		
Octobre	7				24				
	14				Mars	3			
Novembre	4					10			
	18					17			
	25					24			
Décembre	2				31				
	9				Avril	7			
	16					28			
Alimentation sans porc					Mai	5			
						12			
						19			
						26			
				Juin	2				
					9				
					16				
					23				
					30				

DATE

SIGNATURE

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

CERFA N° 85-0233

CEtte FICHE A ETE CONÇUE POUR RECUILLIR LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX QUI POURRONT ETRE UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT. ELLE EVITE DE VOUS DEMANDER DE SON CARNET DE SANTE. ELLE VOUS SERA RENDUE A LA FIN DU SEJOUR.

I. ENFANT NOM : PRENOM :
 SEXE GARÇON FILLE DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____

II. VACCINATIONS (Remplir à partir du carnet de santé, du carnet ou des certificats de vaccination de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé)

Précisez s'il s'agit :		VACCINS PRATIQUES		DATES
Du DT polio				___/___/___
Du DT coq				___/___/___
Du Tétracoq				___/___/___
D'une prise polio	RAPPELS			___/___/___

ANTITUBERCULEUSE (BCG)	ANTIVARIOLIQUE		AUTRES VACCINS	
	DATES	VACCIN	DATES	VACCINS
1 ^{er} VACCIN	___/___/___		___/___/___
REVACCINATION	___/___/___	1 ^{er} RAPPEL	___/___/___

SI L'ENFANT N'EST PAS VACCINE POURQUOI ?

INJECTIONS DE SERUM	NATURE	DATES
.....	___/___/___
.....	___/___/___

III. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES :

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINES	RHUMATISMES	SCARLATINE
non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITES	ASTHME	ROUGEOLE	OREILLONS
non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTES DE SANTE EN PRECISANT LES DATES : (maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations chirurgicales)

.....

IV. RECOMMANDATIONS DES PARENTS :

ACTUELLEMENT L'ENFANT SUIT-IL UN TRAITEMENT ? non oui
 SI OUI, LEQUEL ?
 SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SEJOUR, NOUBLIEZ PAS DE JOINDRE L'ORDONNANCE AUX MEDICAMENTS

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? non occasionnellement oui
 S'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE REGLEE ? non oui

V. RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRENOMS :
 ADRESSE (pendant la période du séjour) :

N° DE S.S. : N° DE TEL. : DOMICILE : BUREAU :

ADRESSE DU CENTRE PAYEUR :

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : Signature :

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR

LIEU DU SEJOUR : Cachet de l'Organisme (siège social)

 ARRIVEE LE ___/___/___
 DEPART LE ___/___/___

OBSERVATIONS FAITES AU COURS DU SEJOUR

PAR LE MEDECIN (qui indiquera ses nom, adresse et n° de téléphone)
 PAR LE RESPONSABLE DU SEJOUR (qui indiquera ses nom et adresse)

.....



Centre SocioCulturel
A N D R É M A L R A U X

ATTESTATION AUTORISATION PARENTALE

NOM & PRENOM de l'enfant :

Je soussigné(e),..... responsable légal
de l'enfant, ci-dessus nommé,

1) Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

2) Autorise la ou les personne(s) suivante(s) à récupérer mon enfant à la fin des activités :

Mme, M. : Tel Portable :

Mme, M. : Tel Portable :

3) Autorise mon enfant à rentrer seul à la maison à la fin des activités *

OUI

NON

4) Autorise mon enfant à prendre le car et/ou le minibus pour les sorties dans le cadre des activités. *

OUI

NON

5) Autorise les responsables à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) *

OUI

NON

6) Déclare avoir pris connaissance des règlements intérieurs et d'en accepter les termes,

7) Donne autorisation au CSC Malraux pour prendre des photos de mon enfant dans le cadre des activités et de les utiliser dans ses publications (journal, site internet, et autres supports) *

OUI

NON

DATE :

SIGNATURE :

* Rayez la mention inutile

1 Montée des Clares, 38 560 JARRIE
Tel : 04 76 78 00 10
Email : contact@cscmalraux.org
Site : www.cscmalraux.org



Centre SocioCulturel
ANDRÉ MALRAUX

Le Centre Socioculturel André Malraux organise des accueils de loisirs tout au long de l'année sur les différentes périodes de vacances (fermeture annuelle entre Noël et Jour de l'An). Ces accueils sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et par les services de PMI du Conseil Général.

1 – Admission

Les enfants admis à fréquenter ces accueils doivent résider sur la commune de Jarrie (ou à défaut les grands-parents). Pour les communes extérieures, seuls les enfants dont leur mairie aura conventionné avec la Mairie de Jarrie seront autorisés à s'inscrire sur nos accueils de loisirs.

2 – Lieux d'accueil

Ces accueils sont organisés à l'Espace Albert Royer pour le groupe des 6/11 ans et à l'école maternelle du Louvarou pour le groupe des 3/5 ans.

2 – Inscription

L'accueil est conditionné à une inscription préalable (15 jours avant le démarrage des petites vacances et un mois avant pour l'été) et à une adhésion à l'association. La première inscription se fait au centre socioculturel via un dossier annuel complet (téléchargeable sur le site www.cscmalraux.org).

Les inscriptions se font au Centre Socioculturel lors des permanences d'accueil jusqu'au jeudi 17h00 pour la semaine suivante. Aucune inscription ne pourra être faite par téléphone.

Pour les accueils du mercredi, l'accueil est également conditionné à une inscription préalable. Vous avez jusqu'au lundi 12h00 pour le mercredi qui suit.

3 – Annulation

Les annulations pour les accueils des vacances se font par mail ou téléphone (contacts sur le site internet, sur les lieux d'accueil, sur les feuillets programmes), le jeudi avant 17h00 pour la semaine suivante. Aucune modification, rajout ou annulation ne sera possible en cours de semaine.

Pour les accueils du mercredi, vous avez également jusqu'au lundi 12h00 pour le mercredi qui suit.

Toute annulation d'un enfant le jour même sera facturée, sauf si motif médical justifié.

4 – Facturation.

Le Centre Socioculturel André Malraux fixe par délibération du Conseil d'Administration de l'association, les tarifs qui varient en fonction du quotient familial établi par la CAF. Pour les non allocataires, ce quotient est calculé par le Centre Socioculturel sur la base de documents tels que l'impôt sur le revenu.

La grille tarifaire comprend un tarif à la demi-journée avec ou sans repas et un à la journée.

Le règlement se fait à l'inscription.

5 – Horaires

Les accueils ALSH vacances fonctionnent du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

5 modalités d'inscriptions sont possibles :

REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEILS ALSH MERCREDI ET VACANCES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

1. Matin sans repas de 8h00 à 11h45.
2. Matin avec repas de 8h00 à 13h30.
3. Après-midi sans repas de 13h30 à 18h00.
4. Après-midi avec repas de 11h45 à 18h00.
5. Journée de 8h00 à 18h00.

Le matin, les arrivées peuvent être échelonnées entre 8h00 et 9h00. **Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à l'équipe d'animateurs à l'intérieur du centre de loisirs.** Le soir, les départs peuvent se faire entre 17h00 et 18h00.

Pour les accueils des mercredis, l'accueil du matin commence à 7h30 donc le temps d'accueil du matin est de 7h30 à 9h00. Pour le reste, les modalités d'inscriptions et le temps d'accueil du soir sont les mêmes que pour les vacances.

6 - Retards

En cas de retard à 18h00 : Le personnel d'encadrement cherchera à contacter par téléphone les parents ou les personnes habilitées à prendre en charge l'enfant.

Chaque retard sera consigné sur la liste des présences.

7 – Départ des enfants

Les parents doivent récupérer leurs enfants sur les lieux d'accueil (sauf activité exceptionnelle du groupe à l'extérieur). Toute autre personne habilitée à venir chercher un enfant doit être identifiée et mandatée par les parents et posséder une autorisation écrite et signée de ceux-ci. Le Centre Socioculturel doit être informé préalablement des identités des personnes habilitées à récupérer les enfants.

Pour les enfants autorisés à rentrer seuls chez eux, les parents doivent le signaler via la fiche d'inscription.

8 – Règles de vie et projet pédagogique

Les accueils ALSH sont organisés de manière à permettre d'atteindre les objectifs fixés par le projet pédagogique élaboré par le Centre Socioculturel (disponible sur le site internet www.cscmalraux.org).

Les familles seront largement invitées à participer à l'évaluation et à l'amélioration de ces accueils tant au niveau organisationnel que pédagogique, via la commission enfance. Chaque parent intéressé pour en faire partie, peut se manifester auprès de l'animatrice référente.

Les accueils ALSH contribuent à l'épanouissement de l'enfant et à sa socialisation : tout doit être mis en œuvre pour que son autonomie y soit favorisée.

Le personnel d'encadrement s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait de l'indifférence ou du mépris à l'égard de l'enfant ou de sa famille. De même, les enfants, comme leur famille, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne du personnel d'encadrement.

L'équipe d'animation est garante du choix des activités proposées. Les parents s'engagent à respecter ces choix.

Les animateurs auront pour souci d'être en perpétuelle relation avec les parents lors de l'accueil et dans la construction des temps des ALSH.

Ce document est à lire, à signer et à rendre avec le dossier. Le règlement est consultable sur notre site internet.

Ajouter la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature des parents ou tuteurs légaux

REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEILS PERISCOLAIRES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020



Le centre socioculturel André Malraux organise des accueils de loisirs périscolaires tout au long de l'année, le matin et le soir. Ces accueils sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et par les services de PMI du Conseil Général.

1 – Admission

Les enfants admis à fréquenter ces accueils périscolaires doivent être scolarisés sur l'une des écoles de Jarrie.

2 – Lieux d'accueil

Ces accueils sont organisés dans les groupes scolaires ou dans d'autres locaux proches des écoles.

2 – Inscription

L'accueil est conditionné à une inscription préalable (à l'année ou ponctuelle pour le périscolaire), et à une adhésion à l'association.

La première inscription se fait au centre socioculturel via un dossier annuel complet (téléchargeable sur le site www.cscmalraux.org).

Les inscriptions se font au centre socioculturel lors des permanences d'accueil jusqu'au jeudi 17h30 pour la semaine suivante. Aucune inscription ne pourra être faite par téléphone. Les modifications (ajouts, annulations) se font par courriel ou courrier (Trace écrite obligatoire).

3 – Annulation

Les annulations se font par mail (inscriptions.cscmalraux@gmail.com uniquement) ou téléphone (contacts sur le site internet, sur les lieux d'accueil, sur les feuillets programmes), le jeudi avant 17h30 pour le lundi et mardi suivant, le Mercredi avant 12h00 pour le Jeudi et Vendredi suivant. **Toute annulation d'un enfant le jour même sera facturée, sauf si motif médical justifié.**

4 – Facturation.

Le Centre socioculturel André Malraux fixe par délibération du Conseil d'Administration de l'association, les tarifs qui varient en fonction du quotient familial établi par la CAF. Pour les non allocataires, ce quotient est calculé par le centre socioculturel sur la base de documents tels que l'impôt sur le revenu.

La grille tarifaire comprend un tarif à l'heure. Toute heure commencée est due.

La facturation est bimensuelle. Sont facturées l'ensemble des heures de présence effective de l'enfant.

5 – Horaires

Les accueils périscolaires fonctionnent le matin de 7h30 à 8h30 sur les écoles Maternelle PIGNAT, Élémentaire CHABERTS et Maternelle LOUVAROU et sur **TOUTES les écoles** le soir de 16h30 à 18h30.

La volonté du centre socioculturel, dans le respect du rythme de l'enfant est de ne pas dépasser 10h par jour pour l'accueil d'un enfant en collectivité, en intégrant les temps de « cantine ».

4 possibilités sont donc possibles :

1. seulement le matin de 7h30 à 8h30,
2. le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 17h30,
3. seulement le soir de 16h30 à 18h30.

4. le matin de 7h30 à 8h30 et le soir jusqu'à 18h30, uniquement si le repas du midi est pris à la maison.

Dans tous les cas, 1 seule de ces formules peut être choisie par jour.

Le matin les arrivées peuvent être échelonnées entre 7h30 et 8h20. Quelle que soit l'heure d'arrivée de l'enfant le matin, l'heure sera facturée entièrement.

Le soir, les départs peuvent se faire :

- Entre 17h30 et 17h45 pour les enfants inscrits jusqu'à 17h30
- À partir de 17h45 pour les enfants inscrits jusqu'à 18h30

6 - Retards

En cas de retard ponctuel : Le personnel d'encadrement cherchera à contacter par téléphone les parents ou les personnes habilitées à prendre en charge l'enfant. Si le retard est égal ou supérieur à ½ heure, 1 heure supplémentaire pourra être facturée.

Chaque retard sera consigné sur la liste des présences.

7 – Départ des enfants

Les parents doivent récupérer leurs enfants sur les lieux d'accueil (sauf activité exceptionnelle du groupe à l'extérieur). Toute autre personne habilitée à venir chercher un enfant doit être identifiée et mandatée par les parents et posséder une autorisation écrite et signée de ceux-ci. Le centre socioculturel doit être informé préalablement des identités des personnes habilitées à récupérer les enfants.

Pour les enfants autorisés à rentrer seuls chez eux, les parents doivent le signaler via la fiche d'inscription.

8 – Règles de vie et projet pédagogique.

Les accueils périscolaires sont organisés de manière à permettre d'atteindre les objectifs fixés par le projet pédagogique élaboré par le Centre socioculturel (disponible sur le site internet www.cscmalraux.org).

Les familles seront largement invitées à participer à l'évaluation et l'amélioration de ces accueils tant au niveau organisationnel que pédagogique, via la commission enfance. Chaque parent intéressé pour en faire partie, n'a qu'à le faire savoir à l'animatrice référente.

Les accueils périscolaires contribuent à l'épanouissement de l'enfant et à sa socialisation : tout doit être mis en œuvre pour que son autonomie y soit favorisée.

Le personnel d'encadrement s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait de l'indifférence ou du mépris à l'égard de l'enfant ou de sa famille. De même, les enfants, comme leur famille, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne du personnel d'encadrement.

L'équipe d'animation est garante du choix des activités proposées. Les parents s'engagent à respecter ces choix.

L'accueil périscolaire n'est pas un temps de travail, ni d'étude. Néanmoins, une aide aux devoirs sera proposée à partir de 17h45.

Les animateurs auront pour souci d'être en perpétuelle relation avec les parents lors de l'accueil et dans la construction des temps du périscolaire.

Ce document est à lire, à signer et à rendre avec le dossier. Le règlement est consultable sur notre site internet.

Ajouter la mention manuscrite : « Lu et approuvé »

Signature des parents ou tuteurs légaux